



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mercredi 3 septembre 2025 à 8h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire suppléant Mario Perron, mesdames et messieurs les conseillers, André Camirand, Gilles Lapierre, Johanne Di Cesare et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, Chantale Boudrias et Sylvain Cazes.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Mario Perron.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

438-09-25

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1896-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1532-17, AFIN DE CRÉER LA ZONE #28 ET DE MODIFIER LES IMMEUBLES VISÉS PAR LES CRITÈRES APPLICABLES POUR L'AMÉNAGEMENT DE CONTENANTS SANITAIRES

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point de l'ordre du jour.

439-09-25

ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1896-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1532-17, AFIN DE CRÉER LA ZONE #28 ET DE MODIFIER LES IMMEUBLES VISÉS PAR LES CRITÈRES APPLICABLES POUR L'AMÉNAGEMENT DE CONTENANTS SANITAIRES

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point de l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

440-09-25

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1894-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE MODIFIER DES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET AUTRES AINSI QUE DES NORMES CONCERNANT LES UNITÉS D'HABITATIONS ACCESSOIRES ATTACHÉES

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1894-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de modifier des normes concernant le stationnement et l'entreposage de véhicules récréatifs et autres ainsi que des normes concernant les unités d'habitations accessoires attachées, tel que soumis à la présente séance.

441-09-25

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1895-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE CRÉER LA ZONE H-523 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE P-523, D'ABROGER LA ZONE P-523 ET DE CRÉER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS APPLICABLE À LA ZONE H-523

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point de l'ordre du jour.

442-09-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1893-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1789-22 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT, AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS OU CERTIFICAT

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 août 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 août 2025, adoption et dépôt du projet de règlement ont été effectués;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière adjointe et qu'aucun changement n'a été apporté entre l'adoption du projet et le présent règlement soumis pour adoption;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1893-25 modifiant le règlement numéro 1789-22 sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Constant, afin de modifier les conditions d'émission d'un permis ou certificat, tel que soumis à la présente séance.

443-09-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-01-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE, AFIN D'INTERDIRE L'UTILISATION D'OBJETS SONORES

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 août 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 août 2025, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière adjointe et qu'un changement a été apporté au titre du règlement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1010-01-25 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, afin d'interdire l'utilisation d'objets sonores, tel que soumis à la présente séance.

444-09-25

MISE À JOUR DU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la mise à jour du Recueil des conditions de travail des employés cadres, tel que soumise à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

445-09-25

**EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER PRINCIPAL EN GESTION
FINANCIÈRE AU SERVICE DES FINANCES**

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 22 septembre 2025, monsieur Samuel Bourbeau-Perron à titre d'employé à l'essai au poste de conseiller principal en gestion financière au Service des finances, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 1 de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Mario Perron, maire suppléant


Me Geneviève Noël, greffière adjointe